

BOURSE AUX LIVRES départementale

Comment y participer ?

- 1. Être adhérent – membre actif * - FCPE en 2017-2018**
- 2. Commander vos livres neufs**
- 3. Récupérer les livres**
- 4. Utiliser l'avantage
« manuels scolaires » de votre carte
PASS'Région**



Le service « bourse aux livres »
est proposé **uniquement aux membres actifs FCPE** (* faisant partie du
Conseil d'administration du lycée ou d'autres commissions, parents
délégués de classe, ...)

1. Adhérer à la FCPE

Pour bénéficier de ce service, venir avec le formulaire d'adhésion 2018-2019. Vous pouvez vous le procurer soit auprès de votre conseil local, soit le [télécharger](#)

Montant de l'adhésion 2018 avec la revue FCPE ⇒ 20€

L'adhésion donne droit à une réduction fiscale
(la FCPE est une association de parents d'élèves, organisme d'intérêt général ouvrant droit à une réduction d'impôt - article 200-5 du code général des impôts - vous pouvez déduire le montant de votre adhésion avec votre déclaration d'impôt)

ÊTRE ADHÉRENT

**C'est établir un lien entre parents
au sein de l'établissement**

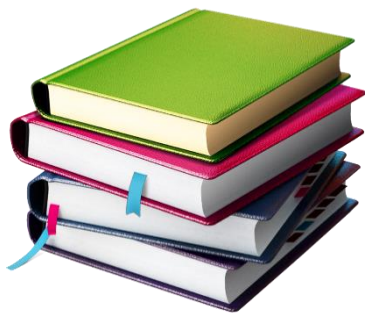
**C'est l'éventualité de participer aux instances
du lycée, du collège ou de l'école**

Pour vous informer

www.fcpe69.fr

Pour nous contacter

comite-bal@fcpe69.fr



La FCPE 69 propose la vente de livres neufs, quelquefois de livres d'occasion, **seulement si votre conseil local FCPE n'organise pas de bourse aux livres dans votre lycée.**

Aucun rachat de vos livres n'est prévu en fin d'année scolaire, veuillez vous adresser aux libraires.

La vocation de la FCPE n'est pas de faire le commerce de livres.

Nous ne sommes pas des professionnels du livre, seulement des bénévoles de bonne volonté.

Merci d'avance de votre compréhension.

2. Commander vos livres neufs

du lundi 2 juillet au jeudi 2 août

puis à nouveau du lundi 27 août au jeudi 13 septembre 2018

- ▶ se procurer la liste officielle des livres auprès de votre établissement,
- ▶ répertorier et **surligner** les livres à acquérir, sans oublier vos options,



tout livre commandé sera facturé.

- ▶ déposer votre commande auprès de Christine :

le **mardi** de 14h à 16h00

les **mercredi** et **jeudi** de 14h à 18h.

- ▶ faire un chèque de compensation du montant de la carte PASS'Région activée.

(renseignements sur l'espace PASS'Région de la région

<https://jeunes.auverrhonealpes.fr> ou auprès de l'administration du lycée).

3. Récupérer les livres

Venez chercher vos livres le

mercredi 5 septembre 2018 de 14h à 18h

au siège de la FCPE, 16 rue Galilée à Villeurbanne

plus de renseignements,

contacter le mardi de 14h à 16h

et les mercredi au jeudi de 14h à 18h

CHRISTINE ☎ 04 37 91 65 31 compta@fcpe69.fr

4. Utiliser l'avantage « manuels scolaires » de votre carte PASS'Région

Régler vos achats par chèque de préférence, à l'ordre de la FCPE, en déduisant le montant crédité sur la carte PASS'Région, si celle-ci est activée.

Vous entrez en seconde, générale ou technologique

▶ vous disposez de **100 €**

Vous entrez en première et terminale

▶ vous disposez de **70 €**

Vous entrez en 2^{ème} année de CAP, Première ou Terminale bac Pro

▶ vous disposez de **50 €**

Lors de la régularisation de vos achats, on vérifiera le montant de la carte, et on vous restituera alors votre chèque de compensation.



Rhône
Métropole de Lyon